

Commune de Sainte-Montaine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 27 janvier 2023, convoquée le 21 janvier 2023
Délibération n° 2023-01-01

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 7	Vote : 7 pour
---------------------------------------	--------------	---------------

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept janvier à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Présents : Jean-Yves DEBARRE, Rosemay BOURBON Bertrand CASSÉ, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSCHI et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Etienne FENART, Annick BAUDOIN.

Secrétaire de séance : Nicolas RAFFESTIN

Objet : Avenants aux marchés de restauration du chœur de l'église

Dans le cadre du chantier de restauration des parties hautes du chœur de l'église, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage ont été sollicités par les entreprises MDB et JACQUET pour la prise en compte de devis en travaux complémentaires.

Ces devis concernent deux postes : le dressage de la charpente et la mise en place d'une structure secondaire portant la future voûte en plâtre.

Qu'est ce qui justifie ces avenants ?

Pour le premier, la découverte a révélé des déformations très importantes des charpentes qui ne pouvaient être visibles qu'à la découverte.

Des chevrons se sont déformés, tandis que des fermes se sont déplacées vers l'extérieur. Dans le cadre du projet de réalisation d'une nouvelle couverture, il est nécessaire de reprendre ces creux afin que les versants soient un « minimum » plans sans non plus rechercher une planéité parfaite. Pour la seconde prestation, elle est liée à deux facteurs ; Les fermes et chevrons ayant bougés ou ayant été déformés, le nu intérieur est lui-même variable et non plan sur la longueur du chœur. Par ailleurs, l'espacement des fermes est trop important.

La structure proposée répond à ces deux problèmes ; elle « dresse » l'intrados de la voûte à venir et reprend les entraxes entre chevrons.

Pour les mêmes raisons, ces déformations étaient totalement invisibles avant la dépose de la voûte et le montage de l'échafaudage.

Dans les deux cas, il s'agit de découvertes inopinées.

Il convient également de passer un avenant avec TRAIT CARRE ARCHITECTES, pour prendre en compte l'augmentation du poste Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) de la mission de maîtrise d'œuvre, suite aux travaux supplémentaires.

Avenant 1 au lot 1 Maçonnerie

- Montant de base du marché : 81 257.38 € HT
- Montant de l'avenant 1 : 26 655.84 € HT
- Nouveau montant du marché : 107 913.22 € HT

Avenant 1 au lot 2 Charpente

- Montant de base du marché : 73 309.93 € HT
- Montant de l'avenant 1 : 14 099.40 € HT
- Nouveau montant du marché : 87 409.33 € HT

Avenant 1 à la mission de maîtrise d'œuvre des travaux

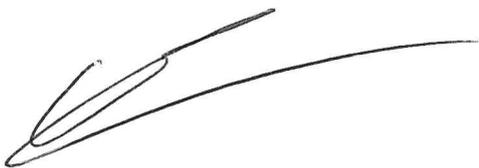
- Montant de base du marché : 17 939.14 € HT
- Montant de l'avenant 1 : 3 600.00 € HT
- Nouveau montant du marché : 21 539.14 € HT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres réunit le 19 janvier 2023 a émis un avis favorable aux avenants pour la restauration du chœur de l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE les avenants au marché de restauration du chœur de l'église pour les lots 1 Maçonnerie et 2 Charpente.
- ACCEPTE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du chœur de l'église.
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer les avenants et tous documents se rapportant aux avenants pour la restauration du chœur de l'église.

Le secrétaire de séance,
Nicolas RAFFESTIN



Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/02/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune de Sainte-Montaine le 03/02/2023